



Naturalisé veut en faire bénéficier son fils

Par **Khew**, le **26/07/2017** à **15:03**

Bonjour,rnrnJe suis venu en France en 2006 en tant qu'étudiant. J'ai commencé à travailler en 2012. Je me suis marié dans mon pays d'origine en 2013 et j'ai eu un petit garçon en 2014.rnrnJ'ai été à la préfecture en 2015 pour faire une demande de carte résident car j'avais des titres de séjour 1an renouvelable; ma demande a été refusé au motif que j'ai ma femme et un enfant au pays. J'ai donc décidé de faire une demande de naturalisation sans déclarer que j'ai une femme et un enfant et ma demande a été acceptée en aout 2016. Aujourd'hui je veux faire bénéficier mon fils de ma nationalité et j'aimerais aussi qu'il soit à mes côtés mais j'ai peur d'avoir des soucis.rnrnComment est-ce que je peux faire pour que mon fils puisse bénéficier de ma naturalisation?

Par **amajuris**, le **26/07/2017** à **20:56**

Bonjour,rnVous avez donc fait une fausse déclaration sur votre véritable situation familiale lors de votre demande de naturalisation.rnNon seulement, vous ne pouvez pas faire bénéficier votre fils devotre nationalité puisquvous l'avez caché à l'administration française mais votre mensonge peut remettre en cause votre nationalité française.rnSalutations